



« Un programme spécifique, qui prendra la suite du programme « 400 cadres » et concernera les enseignements secondaire, supérieur et professionnel, tendra à la poursuite du rééquilibrage et à l'accès des kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités. »

Accord de Nouméa. Paragraphe 4.1 relatif à la formation des Hommes

Madame, Monsieur, chers parents,

Les Programmes « 400 cadres et cadres Avenir » ont, 40 ans après leur mise en place, largement porté leurs fruits dans de nombreux secteurs d'activité.

Cependant, dans certains métiers, le rééquilibrage reste à faire : ceux de la Magistrature, de la haute administration, de la médecine.

Or les cursus d'études pour accéder à ces métiers passent par des concours, et recrutent les élèves qui ont obtenu des baccalauréats avec mention, et qui ont acquis des méthodologies de travail leur permettant d'être autonomes et d'assurer un rythme de travail élevé et continu.

C'est pourquoi l'Etat et l'Université de la Nouvelle-Calédonie ont proposé aux Provinces et au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de fonder des structures d'accueil et d'encadrement pédagogique permettant aux élèves doués d'un bon potentiel, et accompagnés fortement par leurs familles dans un projet de réussite, d'être préparés tout au long de leurs études jusqu'à l'obtention de leurs diplômes.

Vous connaissez ces structures : l'internat d'excellence IN'DEX NORD, en particulier, a été créé en 2014 au Lycée Antoine KELA de Poindimié, afin d'accueillir les élèves de la Province Nord ayant pour objectif de réussir un parcours dit « d'excellence ».

L'IN'DEX NORD recrute les meilleurs élèves de la Province Nord sous réserve que l'élève et sa famille soient conjointement volontaires. Ils doivent être citoyens de la Nouvelle-Calédonie et accepter les valeurs de l'IN'DEX NORD, c'est-à-dire le travail et le respect de soi-même et des autres.

🚦 Conditions d'accueil

Les élèves admis à IN'DEX NORD sont inscrits par leurs parents, membres de l'association aux conditions suivantes :

- Adhésion annuelle membre actif d'au moins un responsable légal 1000 cfp.
- Inscription annuelle par enfant 10 000 cfp (11 000 cfp) ou 3500 cfp (4 500 cfp) si l'élève est boursier.

L'élève admis à IN'DEX NORD est interne et profite ainsi de conditions de travail favorisant sa réussite.

L'objectif étant d'obtenir au minimum une mention Bien au baccalauréat, permettant à l'élève d'entrer en LASS/PASS(Médecine), en classes préparatoires des grandes écoles, ou de se préparer à des études d'excellence.

Pour cela, l'élève est encadré 16h par semaine pour faire son travail scolaire, profiter d'appuis disciplinaires, s'ouvrir culturellement à son île, à sa région, au monde.

🚦 Fonctionnement de l'internat d'excellence IN'DEX NORD

Les élèves sont accueillis par un encadrant spécialisé en sciences selon les horaires suivants :

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi
18h30 – 21h00	17h30 - 21h00	17h30 - 21h00*	15h15 - 17h15 *	17h30 - 21h00*
			19h - 21h30	

* Le sport et la culture faisant partie intégrante du développement personnel, certains élèves participent aux activités proposées par l'UNSS le mercredi après-midi et par d'autre club le reste de la semaine.

Un règlement intérieur est prévu pour le bon fonctionnement des études.

Déroulement des séances quotidiennes

Les séances quotidiennes sont consacrées :

- ~ *aux devoirs et aux rappels de certaines notions*
- ~ *à l'approfondissement des notions*
- ~ *à des recherches sur son avenir*
- ~ *à l'amélioration de son organisation*
- ~ *à la préparation aux devoirs surveillés*
- ~ *à la préparation des épreuves du bac*

Un travail sur la méthodologie est également mis en place :

- ~ *organisation dans le travail à effectuer*
- ~ *apprentissage des leçons et leur compréhension*
- ~ *gestion du temps et stratégie de réussite lors des DS ou épreuves type bac*

Les élèves **disposent d'ordinateurs** afin de réaliser ses diverses recherches et l'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les études.

De plus, **quatre intervenants qualifiés** dans différents domaines interviennent chaque semaine.

Engagement mutuel

IN'DEX NORD, association responsable de la gestion de l'internat d'excellence, et la famille du jeune accueilli, signent une convention d'engagement mutuel.

Les **parents membres de droit** sont conviés à siéger aux assemblées générales afin d'apporter **leurs contributions indispensables au bon fonctionnement de l'association**. Des représentants de parents sont également désignés chaque année pour siéger au Conseil d'Administration **afin de consolider le lien entre les parents et l'association**.

Si la famille le souhaite ou si le travail personnel n'est pas au rendez-vous, la sortie de l'IN'DEX NORD peut être décidée. L'élève redevient alors un interne ordinaire du Lycée et sa place à IN'DEX NORD est proposée à un élève méritant repéré par l'équipe pédagogique.

Conditions d'admission à l'internat d'excellence du Lycée Antoine KELA IN'DEX Nord pour 2023

Les élèves admis à IN'DEX NORD doivent avoir **une moyenne générale annuelle de 13/20, une mention BIEN au brevet des collèges**.

En cas d'évaluations uniquement par compétences, l'élève devra avoir un niveau « **très bonne maîtrise** » sur la majorité des disciplines.

Dossier de demande d'admission pour la rentrée 2024

Le dossier d'admission **complet** devra être transmis **au plus tard le 31 octobre 2023, sous couvert du chef d'établissement d'origine de l'élève**, à l'adresse suivante : yves.de.mecquenem@gmail.com ou index.nord@outlook.fr

Pièces à joindre au dossier

Demande d'admission à compléter et signer (2 fiches)

Lettre de motivation de l'élève

Les bulletins scolaires du 1^{er} et du 2nd trimestre (ou 1^{er} semestres) de classe de 3^{ème}

La commission d'admission se déroulera **mi-novembre 2023**.

Les résultats de la commission seront transmis aux chefs d'établissement d'origine.

Les élèves retenus et leurs familles, seront contactés directement par l'association afin de les informer des démarches à suivre pour l'inscription définitive.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter

- **soit par téléphone au 81.77.35**
- **soit par mail à : yves.de.mecquenem@gmail.com ou index.nord@outlook.fr**

Bien cordialement,

**Pour le Responsable
Yves de MECQUENEM**